

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

**Délibération n°202306/07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et d'affichage : 10/06/2023** L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers En exercice : 19** le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 juin 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**Présents : 19**

**Votants : 19**

**PRESENTS :** MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, LEFFRAY Stéphane, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

Mme ROBIN est élue secrétaire de séance.

**CESSION DE LA PARCELLE AE 130 A LA SOCIETE YESWIMMO POUR LA REALISATION DU LOTISSEMENT DU CLOS DES HAYES**

Par délibérations des 15 octobre 2019, 10 décembre 2019 et 25 août 2020, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une cession à la société YesWimmo, en vue de la réalisation du lotissement du Clos des Hayes, de la parcelle cadastrée AE130, moyennant une dation en paiement constituée de la construction d'un abri à vélos et d'un équipement sanitaire à réaliser sur les parcelles AE126 et AE 22, pour une valeur estimée à 20 000€.

Les conditions de réalisation du lotissement ayant évolué depuis ces dernières délibérations, il convient de modifier la délibération du 25 août 2020 comme suit :

- La réalisation de la dation en paiement sera effectuée sur la parcelle AE 131, et devra être réalisée avant le mois de mars 2025.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces modifications et autorise le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint dans l'ordre du tableau, à signer l'acte authentique.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

